



**Conseil des Arts  
du Canada**

**Canada Council  
for the Arts**

## BUREAU DES ARTS AUTOCHTONES

### Échanges coopératifs entre artistes des Peuples autochtones : Subventions de projets nationaux et internationaux

Veuillez suivre les <b>trois étapes</b> ci-dessous pour présenter cette demande :	
<b>1<sup>re</sup> étape</b>	Lisez la section intitulée <b>Lignes directrices</b> pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.
<b>2<sup>e</sup> étape</b>	Lisez la section intitulée <b>Renseignements importants à l'intention des candidats</b> . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agent de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
<b>3<sup>e</sup> étape</b>	Remplissez toutes les sections du <b>formulaire de demande</b> ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la <b>liste de vérification</b> (partie E du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et joint toute la documentation d'appui requise.

### Dates limites

#### Le 15 mai et le 15 novembre

Les dates limites qui tombent une fin de semaine ou un jour férié sont reportées au jour ouvrable suivant. Votre demande remplie, accompagnée de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

### Renseignements supplémentaires

**Noël Habel**, agent de programme

Bureau des arts autochtones

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

noel.habel@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4178

ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4386

ABG1F 03-11



## LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<b>Description du programme</b>	<p>Le programme Échanges coopératifs entre artistes des Peuples autochtones aide les artistes autochtones à se rendre dans d'autres communautés autochtones pour collaborer à des projets de pratiques artistiques traditionnelles ou contemporaines. Il s'agit d'un programme multidisciplinaire qui est ouvert aux artistes individuels ainsi qu'aux groupes, aux collectifs et aux organismes artistiques autochtones.</p> <p>Le programme encourage les milieux sociaux et communautaires qui soutiennent le développement des arts et des pratiques artistiques autochtones. Il vise à favoriser l'établissement de rapports et de réseaux artistiques uniques entre les artistes autochtones de toutes les disciplines au moyen d'échanges de collaboration entre nations.</p> <p>De façon générale, le programme Échanges coopératifs entre artistes des Peuples autochtones appuie les collaborations axées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>la création</b> – la création conjointe d'une œuvre par deux artistes ou groupes d'artistes;</li><li>• <b>le développement</b> – l'acquisition d'habiletés et de techniques artistiques par les participants, l'avancement de la connaissance artistique traditionnelle et contemporaine et l'exploration systématique de thèmes artistiques;</li><li>• <b>l'exploration et la recherche</b> – la recherche artistique avec des communautés autochtones pour retrouver, examiner et authentifier des histoires et des pratiques artistiques traditionnelles (tout en respectant le protocole établi par chaque nation autochtone).</li></ul> <p><b>Remarque : Pour ce programme, le Conseil des Arts du Canada encourage les candidats à soumettre leur demande dans la langue autochtone de leur choix, qui sera traduite en français ou en anglais à l'intention du comité d'évaluation.</b></p> <p><b>Programme de collaboration entre les artistes et la communauté (PCAC)</b></p> <p>Les candidats peuvent juger que leur projet correspond aux objectifs du Programme de collaboration entre les artistes et la communauté (PCAC). Celui-ci soutient financièrement les projets de collaboration inscrits dans un processus artistique dans lequel des artistes professionnels travaillent activement avec des <b>membres de communautés autres qu'artistiques</b> pour réaliser des projets de création, y compris les projets auxquels participent des jeunes et des anciens.</p> <p>Les candidats peuvent soumettre leur demande au PCAC dans le cadre du présent programme.</p>
---------------------------------	--

<p><b>Objectifs du programme</b></p>	<p>Les objectifs du programme Échanges coopératifs entre artistes des Peuples autochtones sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• assurer la transmission des connaissances et du savoir-faire artistiques afin d’entretenir la vitalité des arts autochtones;</li> <li>• favoriser le perfectionnement des artistes autochtones professionnels et l’amélioration constante de leurs compétences;</li> <li>• encourager l’interaction et l’échange de connaissances entre artistes de communautés autochtones canadiennes et avec des artistes de communautés indigènes d’autres pays;</li> <li>• soutenir la transmission des connaissances et du savoir-faire artistiques autochtones entre nations et entre expertises.</li> </ul>
<p><b>Admissibilité des candidats</b></p>	<p>Les candidats potentiels sont fortement encouragés à confirmer leur admissibilité en communiquant avec l’agent de programme du Bureau des arts autochtones avant de soumettre leur demande.</p> <p>Les artistes individuels, groupes, collectifs et organismes artistiques autochtones canadiens sont admissibles à ce programme. La demande des candidats indigènes étrangers doit être présentée au nom de ces derniers par un organisme, un groupe ou un collectif autochtone canadien.</p> <p>La définition que donne le Conseil des Arts des Peuples autochtones englobe les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Sont aussi admis à ce programme les Indigènes et les Premiers Peuples de l’extérieur du Canada.</p> <p>Veuillez prendre note que le fait de satisfaire aux critères d’admissibilité vous permet de présenter une demande à ce programme, mais cela ne garantit pas que vous obtiendrez une subvention.</p> <p><b>Artistes individuels</b></p> <p>Les artistes individuels doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Ils peuvent cependant habiter à l’étranger au moment où ils présentent leur demande.</p> <p>Les individus doivent être des artistes autochtones et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• avoir terminé leur formation de base (il n’est pas nécessaire que ce soit dans un établissement d’enseignement, mais ce peut être dans le cadre d’un mentorat);</li> <li>• avoir produit un ensemble d’œuvres indépendantes; et</li> <li>• être reconnus par leurs pairs à la suite de la présentation publique de leurs œuvres ou être recommandés par un artiste ou un organisme artistique autochtone établi.</li> </ul>

<p><b>Admissibilité des candidats (suite)</b></p>	<p><b>Groupes, collectifs et organismes artistiques</b></p> <p>Les groupes, collectifs et organismes artistiques doivent être composés majoritairement d'artistes autochtones, et leur direction artistique doit être confiée à des artistes autochtones du Canada. Les organismes artistiques doivent faire preuve d'un engagement continu à l'égard des arts autochtones et être gérés par des Autochtones. S'ils sont dirigés par un conseil d'administration, au moins 51 p. 100 des membres du conseil doivent être des Autochtones, et la demande doit être signée par l'un d'eux.</p> <p><b>Candidats non admissibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseils de bandes des Premières Nations</li> <li>• Établissements d'enseignement ou organismes s'y rattachant (écoles, collèges, universités, conseils scolaires, etc.)</li> </ul>
<p><b>Admissibilité des projets</b></p>	<p>Les subventions de projet versées dans le cadre de ce programme peuvent servir aux fins suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des projets nationaux dans le cadre desquels des artistes autochtones se rendent à différents endroits du Canada pour collaborer avec d'autres éminents artistes ou groupes artistiques autochtones ou</li> <li>• des projets internationaux dans le cadre desquels des artistes autochtones canadiens se rendent dans d'autres pays pour collaborer avec des artistes indigènes éminents de l'extérieur du pays. Il se peut également que, dans le cadre de tels projets, des artistes indigènes étrangers viennent au Canada.</li> </ul> <p>Les projets de développement artistique de particuliers ou de groupes professionnels seront acceptés, mais la priorité pourrait être accordée aux projets qui comprennent une présentation publique.</p> <p>Les projets doivent clairement être de nature collaborative et contribuer au développement de la pratique artistique du candidat. La collaboration doit être établie de façon formelle entre le candidat et son collaborateur. La description du projet doit préciser la pratique artistique qui sera au cœur du projet et comprendre une confirmation écrite de la part de l'artiste mentionné comme collaborateur.</p> <p>Les demandes solides montreront qu'il existe un lien évident entre les participants, le projet de collaboration et les dépenses qui seraient couvertes par la subvention.</p> <p><b>Exemples de projets de voyages nationaux subventionnés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une compagnie de danse haïda de la Colombie-Britannique a été invitée à présenter ses styles traditionnels, ses techniques particulières et son interprétation du mouvement dans un atelier tenu avec une troupe de danse des Premières Nations établie de l'Ontario. La collaboration avait pour objectif premier d'établir une méthode d'utilisation de la danse traditionnelle dans un contexte de présentation plus contemporain.</li> <li>• Un artiste des arts visuels autochtone du Manitoba a reçu une subvention pour collaborer avec un éminent artiste autochtone d'expérience dans un studio-atelier en Alberta pendant deux semaines. La subvention couvrait les frais de déplacement et d'hébergement ainsi que les indemnités journalières</li> </ul>

<p><b>Admissibilité des projets (suite)</b></p>	<p>et tout le matériel (peinture, toiles, pinceaux, etc.) de même que les cachets des artistes participants. La collaboration avait pour objectif l'échange de techniques et de connaissances en peinture de même que le développement des méthodes de travail.</p> <p><b>Exemples de projets de voyages internationaux subventionnés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une troupe de théâtre autochtone de Toronto s'est rendue au Panama pour collaborer avec le peuple Kuna de l'Amérique centrale et découvrir ses histoires et ses techniques de tissage traditionnelles. Les histoires ont donné naissance à une production théâtrale et les techniques de tissage ont été utilisées pour la confection des costumes des interprètes.</li> <li>• Un flûtiste accompli de l'Alberta s'est rendu dans le Midwest américain pour travailler aux côtés d'un maître fabricant de flûtes et instrumentiste, afin d'apprendre les formes nouvelles et traditionnelles de son art. La collaboration avait pour objectif la transmission de connaissances spécialisées et leur diffusion ultérieure.</li> </ul> <p><b>Projets non admissibles</b></p> <p>Aux fins du présent programme, une prestation n'est pas considérée comme une collaboration.</p> <p>Les travaux de recherche académique ou savante et les projets de formation pour lesquels le candidat sera évalué ne sont pas non plus admissibles.</p>
<p><b>Montant des subventions</b></p>	<p>Remarque : Les candidats voyageant à destination ou en provenance du Nord du Canada peuvent solliciter un montant plus élevé, mais ils devront clairement exposer les circonstances justifiant ce montant dans leur demande.</p> <p><b>Artistes individuels</b></p> <p>Les artistes peuvent demander jusqu'à <b>5 000 \$</b> pour un voyage au Canada.</p> <p>S'ils se rendent en dehors du pays ou viennent de l'extérieur, ils peuvent demander jusqu'à <b>10 000 \$</b>. Les artistes individuels peuvent aussi inviter des artistes indigènes d'autres pays au Canada.</p> <p><b>Groupes, collectifs et organismes artistiques</b></p> <p>Les groupes, les collectifs et les organismes artistiques peuvent demander jusqu'à <b>20 000 \$</b> pour un voyage au Canada.</p> <p>S'ils se rendent en dehors du pays ou viennent de l'extérieur, ils peuvent demander jusqu'à <b>30 000 \$</b>. Les groupes, les collectifs et les organismes artistiques peuvent également demander de l'aide pour faire venir des artistes individuels ou des groupes indigènes de l'extérieur du Canada afin qu'ils participent à leur projet de collaboration.</p> <p><b>Artistes autochtones établis</b></p> <p>Des frais de subsistance additionnels (maximum de 2 000 \$ par mois pour la durée du projet) peuvent également être demandés par un artiste autochtone établi ou en son nom. Ils s'ajoutent au montant maximal de la subvention et doivent figurer dans la présentation budgétaire. Ils s'ajoutent également aux cachets des artistes et devraient aider à couvrir le coût que représente le fait d'avoir deux résidences au cours du projet.</p>

<p><b>Montant des subventions (suite)</b></p>	<p>Aux fins du présent programme, les artistes autochtones établis sont des artistes qui sont à un stade avancé de leur carrière. Ils doivent avoir créé un nombre important d'œuvres et leur contribution à leur discipline doit être reconnue à l'échelle nationale ou internationale à la suite de la présentation publique de leurs œuvres. Un curriculum vitæ et une lettre d'appui doivent être fournis pour l'artiste établi.</p> <p><b>Dépenses admissibles</b></p> <p>Les dépenses admissibles comprennent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les frais de déplacement (tarif d'excursion seulement) et d'hébergement, ainsi que les indemnités journalières pour la durée du projet (maximum d'un an);</li> <li>• les cachets ou les honoraires des artistes ou des groupes collaborant au projet;</li> <li>• le cachet du candidat (d'après les taux établis par CARFAC, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par mois);</li> <li>• les frais d'administration jusqu'à un maximum de 10 p. 100 du montant total demandé (et non du budget total);</li> <li>• le coût des matériaux, des fournitures et des objets divers directement liés au projet;</li> <li>• les frais de location de l'équipement ou des locaux servant aux répétitions, à la présentation ou à la tenue d'ateliers;</li> <li>• les coûts de la traduction pour les projets dans lesquels une langue autochtone est utilisée;</li> <li>• les frais de transport, d'expédition et d'assurance liés au projet;</li> <li>• les dépenses associées au matériel promotionnel ou de marketing (dans le cas des organismes seulement.)</li> </ul> <p><b>Dépenses non admissibles</b></p> <p>Les subventions ne peuvent pas servir à financer des projets déjà réalisés ou à couvrir des dépenses déjà engagées au moment de la date limite du programme. Les dépenses suivantes ne sont pas non plus admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les frais de production liés au film, à la musique, à la danse, au théâtre, aux festivals, aux colloques ou aux concerts;</li> <li>• les coûts de publication;</li> <li>• les dépenses associées à l'achat d'ordinateurs, d'équipement électronique ou d'outils électriques;</li> <li>• les droits d'inscription à un colloque ou à un concours ou le prix d'entrée à un musée ou à une exposition;</li> <li>• les coûts liés à la participation à une compétition dans le cadre d'un pow-wow.</li> <li>• les coûts associés à des campagnes de financemen, à des galas, à des lancements de films et à des cérémonies de remise de prix; et</li> <li>• les coûts liés à des études universitaires ou à des projets de recherche universitaire.</li> </ul>
---	---

<p><b>Évaluation des demandes</b></p>	<p><b>Processus d'évaluation</b></p> <p>Le Conseil des Arts du Canada fonde ses décisions sur le processus de l'évaluation par les pairs. Les demandes seront évaluées par un comité de pairs composé de professionnels chevronnés reconnus par leurs pairs.</p> <p>Les membres du comité sont choisis au sein de la communauté artistique autochtone du Canada et comprennent des représentants des disciplines qui font le plus souvent l'objet de demandes pour chaque concours. Ils sont également choisis de façon à assurer une juste représentation des sexes, des générations, des deux langues officielles du Canada et de la diversité régionale du pays. De nouveaux comités sont mis sur pied pour chaque concours.</p> <p>Pour ce programme, les décisions prises par le comité de pairs sont des recommandations finales.</p> <p>Pour en savoir plus sur la question, veuillez consulter la rubrique <i>L'évaluation par les pairs au Conseil des Arts du Canada : comment sont prises les décisions</i> sur le site web du Conseil des Arts.</p> <p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p>Le comité d'évaluation par les pairs fondera son examen des demandes sur les objectifs du programme et les critères d'évaluation définis ci-dessous. Il prendra sa décision en fonction de la qualité générale de chaque demande par rapport aux autres demandes admissibles reçues dans le cadre de ce concours national et du montant des fonds disponibles.</p> <p>Les critères d'évaluation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les demandes sont évaluées essentiellement en fonction de la nature de la collaboration entre le candidat et le collaborateur mentionné dans la description du projet. La compatibilité entre l'œuvre et l'expérience des deux parties est également prise en considération.</li> <li>• L'incidence à long terme de la collaboration est, elle aussi, un élément important. Le projet doit fournir une occasion unique de parfaire et d'accroître la connaissance qu'a le candidat ou le collaborateur des pratiques artistiques (traditionnelles ou contemporaines) des Peuples autochtones.</li> <li>• La qualité artistique des œuvres produites antérieurement par les divers artistes collaborant au projet sera prise en considération. La qualité artistique du projet proposé sera examinée et elle sera fondée sur la documentation d'appui soumise.</li> <li>• Les groupes, les organismes et les collectifs artistiques doivent faire preuve de leur engagement envers l'avancement des arts autochtones.</li> </ul>
---------------------------------------	---

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

<b>Traitement de la demande</b>	<p><b>Accusé de réception</b></p> <p>Peu de temps après avoir reçu votre demande, le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste. Il est à noter que l'accusé de indique que la demande a été reçue; il ne confirme pas l'admissibilité de la demande.</p> <p><b>Délai de réponse</b></p> <p>Les candidats sont informés des résultats du concours par la poste environ <b>trois ou quatre mois</b> après la date limite du programme. Le Conseil des Arts ne donne aucun résultat par téléphone ni par courrier électronique.</p> <p><b>Présentation de la demande et soumission</b></p> <p>Il incombe aux candidats de fournir tous les renseignements et documents demandés pour confirmer leur admissibilité au programme. Le Conseil des Arts du Canada fondera ses décisions sur les renseignements fournis dans la demande.</p> <p>Il est important d'informer le Conseil des Arts de tout changement d'adresse.</p> <p>Ne soumettez pas d'originaux. Le Conseil des Arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.</p> <p>Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité d'évaluation par les pairs. Les membres du comité ne pouvant consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention : cette méthode permet de garantir que toutes les demandes sont évaluées de façon équitable.</p> <p><b>Format et mise en page</b></p> <p>Le cas échéant, tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po) imprimées d'un seul côté. Ces documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés. Les trombones sont cependant acceptables.</p> <p>L'impression en couleurs et les feuilles colorées ou de format inhabituel rendent difficile la photocopie; il est donc préférable de ne pas y recourir.</p>
<b>Renseignements personnels</b>	<p>La Loi sur la protection des renseignements personnels donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des Arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral publié sur Internet. Aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>

## Conditions rattachées à la subvention

**Avant de présenter une demande de subvention**, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes :

- Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de financement tant que le Conseil des Arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis.
- Les individus peuvent recevoir du Conseil des Arts du Canada un maximum de deux subventions aux artistes professionnels au cours d'une période de 48 mois.
- Pour ce programme, vous ne pouvez obtenir qu'une seule demande de subvention de voyage et une seule demande de subvention aux artistes professionnels par année financière du Conseil des Arts (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).

Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez **si votre demande est retenue**. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.

### Versement de la subvention

Le Conseil des Arts versera la subvention aux candidats retenus une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception, qui est joint à l'avis d'attribution de la subvention.

Comme les subventions et les prix versés aux individus sont imposables, les individus voudront peut-être toucher les fonds au cours de l'année ou des années où ils devront engager les dépenses pour lesquelles la subvention vous est accordée.

### Imposition des subventions

Les subventions du Conseil des Arts sont imposables. Le Conseil envoie des feuillets T4-A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.

### Modifications au projet ou au programme de travail

Si vous ne parvenez pas à utiliser la subvention, en tout ou en partie, pendant la période indiquée dans votre demande, quelle qu'en soit la raison, ou que vous décidez de ne pas mener à terme le projet ou le programme de travail que vous vous proposiez de réaliser, vous devez en informer sans délai le Conseil des Arts. Toute modification au projet doit être approuvée par l'agent de programme concerné **avant que vous procédiez au changement**.

### Date d'expiration de la subvention

La subvention sera à votre disposition pendant **trois ans** à compter de la date limite du concours où vous avez présenté une demande. La date d'expiration de la subvention correspond à celle où se termine cette période de trois ans.

Si vous avez besoin de reporter cette date d'expiration, veuillez en faire la demande par écrit à l'agent de programme du Conseil des Arts concerné. Si vous omettez de demander un report de la date d'expiration, le Conseil des Arts annulera la portion de la subvention qui ne vous a pas été versée à cette date ou exigera que vous retourniez une portion de la subvention que vous avez déjà reçue.

<p><b>Conditions rattachées à la subvention</b></p>	<p><b>Mention de l'aide du Conseil des Arts du Canada</b></p> <p>Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des Arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des Arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p><b>Rapport final</b></p> <p>Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention. Ce rapport doit être soumis au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyé.</p>
---	---



Conseil des Arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

**Échanges coopératifs entre artistes des Peuples autochtones :  
Subventions de projets nationaux et internationaux**

Les renseignements que vous fournirez sur cette page ne seront pas transmis  
au comité d'évaluation par les pairs.

**IDENTIFICATION DU CANDIDAT**

**Nom légal complet du candidat** (veuillez remplir la case appropriée ci-dessous) :

Nom du groupe, du collectif ou de l'organisme :

**OU**

Nom de l'artiste individuel :

M.

M<sup>me</sup>

**Adresse permanente** (veuillez informer le Conseil des Arts du Canada de tout changement) :

Rue et numéro d'appartement/de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone (domicile)

Téléphone (bureau)

Télécopieur

Courriel

Site web

**DÉCLARATION**

Permettez-vous au Conseil des Arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi?

(Seul le Conseil utilisera cette information, y compris pour des sondages.)  Oui  Non

En quelle langue préférez-vous communiquer avec le Conseil des Arts du Canada?  Français  Anglais

**Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :**

- Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait.
- Si je représente un groupe, un collectif ou un organisme, je confirme que je serai l'unique représentant du groupe, du collectif ou de l'organisme et que je tiendrai les autres participants au courant du contenu et des résultats de cette demande de subvention.
- Je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des Arts n'ont pas été reçus et approuvés;
- J'accepte les conditions du programme et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada.
- Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

**Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.**

\_\_\_\_\_  
Nom du candidat ou de la personne-ressource

\_\_\_\_\_  
Titre du poste

\_\_\_\_\_  
Signature (**une signature originale est requise**)

\_\_\_\_\_  
Date



Conseil des Arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

## Échanges coopératifs entre artistes des Peuples autochtones : Subventions de projets nationaux et internationaux

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation par les pairs.

- Le Conseil des Arts exige une seule copie de ce formulaire par demande. Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

### **PARTIE A1 – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT**

Nom du candidat (veuillez indiquer le nom légal complet) :

Nom du groupe, du collectif ou de l'organisme **OU**

Nom de famille (artiste à titre individuel)

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

### **PARTIE A2 – DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE**

Cette demande vise le type de projet suivant (ne cochez qu'une case) :

- Projet national – artiste à titre individuel
- Projet national – organisme, groupe ou collectif
- Projet international – artiste à titre individuel
- Projet international – organisme, groupe ou collectif

Programme de collaboration entre les artistes et la communauté (PCAC) (cochez, le cas échéant)

- Cette demande est soumise au PCAC.

Indiquez le montant de la subvention que vous sollicitez de ce programme : \_\_\_\_\_ \$

Précisez le titre du projet de collaboration et décrivez celui-ci brièvement (de 10 à 15 mots) :

Donnez le nom du pays et de la ville où le projet aura lieu :

Date de commencement proposée : \_\_\_\_\_

(jour/mois/année)

Date d'achèvement proposée : \_\_\_\_\_

(jour/mois/année)

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

## **PARTIE B – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET**

Sur des feuilles distinctes, veuillez décrire en détail le projet de collaboration (maximum de **deux** pages). Veuillez utiliser des feuilles de papier blanc de 8½ po x 11 po imprimées à simple interligne et d'un seul côté.

Prenez note que vous pouvez soumettre la description de votre projet sous la forme d'un enregistrement d'une **durée maximale de cinq minutes** (sur un CD, une cassette audio, un cédérom, ou un DVD).

La demande doit faire ressortir clairement la collaboration prévue entre les artistes ou les groupes, de même que les disciplines et les communautés participant au projet. Expliquez dans quelle mesure le projet représente pour tous les participants une occasion unique de collaboration et d'élaboration et de création d'œuvres de la plus grande qualité artistique.

Même si votre description doit être suffisamment détaillée pour donner aux membres du comité d'évaluation l'information dont ils ont besoin pour formuler des recommandations éclairées, elle doit être aussi claire, concise et précise que possible.

Le programme Échanges coopératifs entre artistes des Peuples autochtones appuie les collaborations axées sur :

- **la création;**
- **le développement;** et
- **l'exploration et la recherche.**

Assurez-vous d'ajouter les éléments suivants :

- Un profil de votre groupe, collectif ou organisme (maximum de **deux** pages, le cas échéant) qui précise son mandat artistique, sa structure, son année de création, son historique et ses principales réalisations.
- Le plan de travail complet, l'échéancier détaillé et le programme de voyage relatifs au projet, où sont notamment précisés les détails concernant les présentations publiques associées au projet (p. ex., ateliers, représentations ou expositions).

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

**PARTIE C – INFORMATION FINANCIÈRE**

**Veillez remplir le tableau ci-dessous et fournissez sur des feuilles distincte un budget détaillé faisant état des dépenses et des revenus** (le cas échéant) pour l'ensemble du projet, en précisant les dépenses qui seront assumées grâce à la subvention demandée. Vous devez également y inclure une estimation des frais de déplacement. Veuillez arrondir le montant demandé à la **centaine de dollars près** (par exemple, 18 950\$ deviendrait 19 000 \$).

**Les dépenses admissibles comprennent notamment :**

- les frais de déplacement (tarif d'excursion seulement) et d'hébergement ainsi que les indemnités journalières des artistes pour la durée du projet (maximum d'un an);
- pour les artistes établis seulement, des frais de subsistance afin de couvrir une partie des coûts que représente le fait de vivre à deux endroits en même temps (maximum de 2 000 \$ par mois) pour la durée du projet;
- les frais et les honoraires des artistes ou des groupes invités;
- le cachet du candidat (d'après les taux établis par CARFAC, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par mois);
- les coûts administratifs (p. ex., les frais de télécopieur et de téléphone), jusqu'à concurrence de 10 p. 100 du budget total;
- le coût des matériaux, des fournitures et des objets divers directement liés à la création de l'œuvre;
- les frais de location de l'équipement (vidéo, photographique, audio, etc.);
- les frais de location des locaux de répétition, de présentation ou d'ateliers
- les frais de transport, d'expédition et d'assurance (la déclaration de contenu devra accompagner le rapport final que doivent soumettre les candidats retenus);
- les dépenses associées au matériel de promotion et de marketing (dans le cas des organismes artistiques seulement).

**Les dépenses non admissibles incluent entre autres :**

- les frais de production liés au film, à la musique, à la danse, au théâtre, aux festivals, aux colloques ou aux concerts;
- les coûts de publication;
- les dépenses associées à l'achat d'ordinateurs, d'équipement électronique ou d'outils électriques;
- les droits d'inscription à un colloque ou à un concours ou le prix d'entrée à un musée ou à une exposition;
- les coûts liés à la participation à une compétition dans le cadre d'un pow-wow;
- les coûts associés à des campagnes de financement, à des galas, à des lancements de films et à des cérémonies de remise de prix;
- les frais associés à des études universitaires ou à des projets de recherche universitaire; et
- les honoraires des candidats.

Dépenses	Budget total du projet	Montant demandé au Conseil des Arts du Canada
Frais de déplacement	\$	\$
Hébergement	\$	\$
Indemnités journalières	\$	\$
Frais des artistes	\$	\$
Coûts administratifs	\$	\$
Matériaux	\$	\$
Location d'équipement	\$	\$
Autres (précisez)	\$	\$
<b>Total des dépenses</b>	\$	\$

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

### **PARTIE D1 – DOCUMENTATION D’APPUI**

Vous devez également soumettre avec votre demande la documentation d’appui indiquée sous dessous. Le matériel d’appui audiovisuel vous sera retourné.

Veillez joindre pour le projet proposé une documentation d’appui qui répond aux critères d’évaluation du programme et représente tous les artistes participants. **Le Conseil des Arts du Canada encourage les candidats à soumettre leur documentation d’appui dans la langue autochtone de leur choix, qui sera traduite en français ou en anglais à l’intention du comité d’évaluation par les pairs.**

**Veillez soumettre les éléments suivants :**

- Des curriculum vitae et/ou des notices biographiques pour **tous** les artistes participant au projet (**deux** pages au maximum pour chacun).
- Des lettres d’entente décrivant le projet et confirmant la participation de **tous** les artistes en cause. (Voir l’annexe A)
- Des lettres d’appui (de pairs ou de membres de la communauté autochtone). (Voir l’annexe B)
- Des lettres autorisant le candidat à utiliser les photographies, les images, les histoires, les chansons, les danses, le savoir traditionnel, etc. (le cas échéant).
- Un maximum de **trois** documents d’appui liés au projet (coupures de journaux, articles de magazine, catalogues, etc.).

**De plus, fournissez la documentation suivante appropriée selon la discipline artistique :**

- Lettres et édition : Des manuscrits (maximum de **20 pages**) et un échantillon d’un maximum de **20 pages** de vos plus récentes publications, ou encore des œuvres (lectures ou contes) enregistrées sur cassette audio, CD ou DVD.
- Arts visuels : Un cédérom ou un DVD de votre travail le plus récent (un minimum de **trois** œuvres; un maximum de **dix**).
- Arts médiatiques : Des copies sur cassette audio, CD ou DVD illustrant votre travail le plus récent.
- Théâtre : Des scénarios, des photographies et/ou un DVD de votre travail le plus récent.
- Danse : Un DVD de votre travail le plus récent.
- Musique : Des enregistrements récents, notamment des cassettes audio, un CD, un cédérom et/ou DVD.
- Autre : Précisez votre discipline artistique et décrivez le matériel d’appui que vous présentez.

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

**PARTIE D2 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL D'APPUI AUDIOVISUEL**

Veillez remplir le tableau ci-dessous. Si vous devez fournir une description plus détaillée, veuillez inclure les renseignements supplémentaires sur **une** seule feuille distincte.

**IMAGES NUMÉRIQUES**

Ne soumettez pas plus de **dix** images numériques fixes sur **un** cédérom ou DVD.

N°	Titre	Date	Médium	Dimensions de l'œuvre d'art
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				

**CASSETTES AUDIO, CD, CÉDÉROM OU DVD**

N°	Titre	Année	Durée	Format
01				
02				

Décrivez brièvement le rapport entre le matériel qui figure sur ces fichiers numériques, cassettes audio, CD, cédérom ou DVD et le programme de travail proposé.

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

**PARTIE D3 – DIRECTIVES POUR SOUMETTRE DU MATÉRIEL D'APPUI AUDIOVISUEL**

**Avis important :** Les demandes comportant du matériel d'appui numérique qui ne satisfait pas aux exigences ci-dessous pourront être jugées incomplètes et retirées du concours.

**Testez votre matériel avant de le soumettre pour vous assurer qu'il fonctionne bien. C'est à vous qu'il incombe de veiller à ce que toute votre documentation parvienne au Conseil des Arts intacte et dans un format approprié.**

Les **images numériques** doivent être présentées sur un cédérom ou un DVD. Les fichiers contenant les images doivent respecter les exigences suivantes :

- être compatibles avec PC;
- être en format .jpg;
- ne pas excéder 1 Mo;
- avoir une résolution maximale de 1024 x 768 pixels;
- être en mode couleur RVB, sRVB ou gamme de gris seulement (le mode couleur CMJN n'est pas accepté).

Le nom des fichiers doit être présenté comme suit : **01initialesannéetitre.jpg** (numéro de l'image, initiales du candidat, année d'achèvement de l'œuvre, titre de l'œuvre). Les numéros des images doivent correspondre à ceux qui figurent à la partie D2 intitulée « Description détaillée du matériel d'appui audiovisuel ».

Les **vidéos** peuvent être soumises sur un DVD ou sous forme de fichiers vidéo sur un cédérom. Les fichiers vidéo doivent respecter les exigences suivantes :

- être compatibles avec PC;
- pouvoir être visionnés à l'aide de Quick Time, de RealPlayer ou de Windows Media Player;
- ne pas excéder 1 Go;
- avoir une résolution maximale de 1024 x 768 pixels.

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

## **PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION**

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise.

**Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.**

- Identification du candidat
- Déclaration (une signature originale est requise)
- Partie A1 – Nom et lieu de résidence du candidat
- Partie A2 – Description de la subvention demandée
- Partie B – Description détaillée du projet
  - Profil de votre groupe, collectif ou organisme (maximum de **deux** pages, le cas échéant)
  - Plan de travail complet, l'échéancier détaillé et le programme de voyage relatifs au projet
- Partie C – Information financière
  - Budget détaillé (le cas échéant)
- Partie D1 – Documentation d'appui
  - Curriculum vitae et/ou des notices biographiques pour **tous** les artistes participant au projet (**deux** pages au maximum pour chacun).
  - Lettres d'autorisation (le cas échéant).
  - Lettres d'entente de **tous** les artistes en cause. (Voir l'annexe A)
  - Lettres d'appui. (Voir l'annexe B)
  - Autre documentation d'appui liée au projet (coupures de journaux, articles de magazine, catalogues, maximum de **trois** documents).
  - Documentation d'appui appropriée selon la discipline artistique
- Partie D2 – Description détaillée du matériel d'appui audiovisuel

### **Nouveau cette année**

- Formulaire d'auto-identification volontaire (inclus avec les lignes directrices et formulaire de demande).  
Nous vous invitons les candidats individuels à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire afin que le Conseil des Arts puisse déterminer si ses programmes et ses services touchent comme il le souhaite un groupe diversifié d'artistes canadiens. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.

**Envoyez votre demande à l'adresse suivante :**

Bureau des arts autochtones  
Conseil des Arts du Canada  
350, rue Albert, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

**ANNEXE A – LETTRES D’ENTENTE**

Date :

Expéditeur(trice) (nom et adresse) :

Madame, Monsieur,

Je suis heureux(se) d’appuyer par cette lettre la demande de subvention de \_\_\_\_\_

(nom du candidat). Je connais \_\_\_\_\_ en tant que \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ depuis \_\_\_\_\_ ans et il me fera plaisir de collaborer au projet décrit dans cette demande.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

\_\_\_\_\_  
Signature du participant

\_\_\_\_\_  
Téléphone

**Faire parvenir à l’adresse suivante :**

Bureau des arts autochtones  
Conseil des Arts du Canada  
350, rue Albert, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

**ANNEXE B – LETTRES D’APPUI**

Date :

Expéditeur(trice) (nom et adresse) :

Madame, Monsieur,

Je suis heureux(se) d’appuyer par cette lettre la demande de subvention de \_\_\_\_\_

(nom du candidat). Je connais \_\_\_\_\_ en tant que \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ depuis \_\_\_\_\_ ans et je suis en mesure de vous dire ce

qui suit au sujet de ses réalisations :

(Fournissez votre opinion de **spécialiste** sur les réalisations **artistiques** du candidat et la qualité de son travail. À votre **avis**, quels avantages retirerait le candidat d’une subvention du Conseil des Arts du Canada?)

C’est pourquoi je recommande que le comité d’évaluation par les pairs du Conseil des Arts du Canada accueille favorablement la demande de ce candidat.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

\_\_\_\_\_  
Signature de l’expéditeur(trice)

\_\_\_\_\_  
Téléphone

**Faire parvenir à l’adresse suivante :**

Bureau des arts autochtones  
Conseil des Arts du Canada  
350, rue Albert, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8



## Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des Arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des Arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des Arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des Arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des Arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des Arts du Canada vous invite donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des Arts encourage également les personnes qui présentent une demande de subvention au nom d'un collectif ou d'un ensemble à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

### Que fera le Conseil des Arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des Arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données (voir le paragraphe sur le consentement à la page 5);
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

**Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.**

**LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.**

NOM : \_\_\_\_\_

### Comment le Conseil des Arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des Arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

**Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre Hélène Pollex, agente d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4075, ou par courriel à [helene.pollex@conseildesarts.ca](mailto:helene.pollex@conseildesarts.ca).**

**Veillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire.** Le Conseil des Arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des Arts du Canada à l'adresse suivante :

**Coordonnatrice de l'AIPRP  
Conseil des Arts du Canada  
350, rue Albert, C.P. 1047  
Ottawa ON K1P 5V8**

**[debbie.stenson@conseildesarts.ca](mailto:debbie.stenson@conseildesarts.ca)**

**Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696**

**ATS : 1-866-585-5559**

**Télécopieur : 613-566-4390**

**Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.**

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

**LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.**

NOM : \_\_\_\_\_

<b>Nom :</b>	
_____	_____
Nom de famille	Prénom
<b>Année de naissance :</b> _____	
<b>Lieu de résidence :</b>	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	Code postal : _____
<b>Région :</b>	
Quel endroit <b>au Canada</b> considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.)	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	
<b>Sexe :</b>	
<input type="checkbox"/> Femme	
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Transgenre	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
<b>Citoyenneté :</b>	
Veuillez cocher la case appropriée.	
<input type="checkbox"/> Citoyen canadien	
<input type="checkbox"/> Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
<b>Nouvel arrivant ou immigrant :</b>	
Veuillez cocher la case si vous êtes :	
<input type="checkbox"/> nouvel arrivant ou immigrant au Canada	
Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____	

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.  
**LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.**

NOM : \_\_\_\_\_

**Langues officielles :**

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

- Français
- Anglais

**Langue maternelle :**

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

- Français
- Anglais
- Inuktitut
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_
- Langue des signes (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_
- Autre langue (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

**Communautés de langue officielle en situation minoritaire :**

L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#).

Si vous êtes membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

- Francophone en situation minoritaire
- Anglophone en situation minoritaire

**Autochtones et Premières nations :**

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

- Premières nations
- Métis
- Inuit

NOM : \_\_\_\_\_

**Origine ethnoculturelle :**

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

- Indigène de l'extérieur du Canada (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou).**  
Veuillez préciser : \_\_\_\_\_
- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte** – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la « **minorité visible** » au sens de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#)).  
Veuillez préciser : \_\_\_\_\_
- Autre** (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

**Personne présentant un handicap :**

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

- Veuillez préciser : \_\_\_\_\_

**CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**Consentement à la communication des renseignements personnels :**

Veuillez cocher la case appropriée.

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

**J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :**

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des Arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature originale.

**À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA –** Personne-ressource – STA : \_\_\_\_\_